
DELIBERATION DE18-011

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF-REVISION ZONAGE ST SEURIN DE PRATS

Le Conseil Communautaire,

- Vu** l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les articles L 121-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu** les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu** la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer le zonage d'assainissement sur leur territoire,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Seurin de Prats en date du 13 novembre 2006,
- Vu** la délibération communautaire DE16-079 en date du 9 novembre 2016, intégrant le transfert de la compétence optionnelle « gestion de l'assainissement collectif – fonctionnement et investissement,
- Vu** le projet de création d'un réseau de collecte au hameau «Les Granges» sur la commune de St Seurin de Prats,

Considérant que l'étude a eu pour objet de définir les nouveaux secteurs d'assainissement collectif des eaux usées ;

Monsieur le Président propose, après avoir donné lecture de la notice explicative, de retenir le hameau «Les Granges» en zone d'assainissement collectif sur la commune de St Seurin de Prats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de classer, à l'unanimité :

- En zone d'assainissement collectif le hameau «Les Granges». Tous les autres secteurs de la commune resteront classés en zone d'assainissement non-collectif.

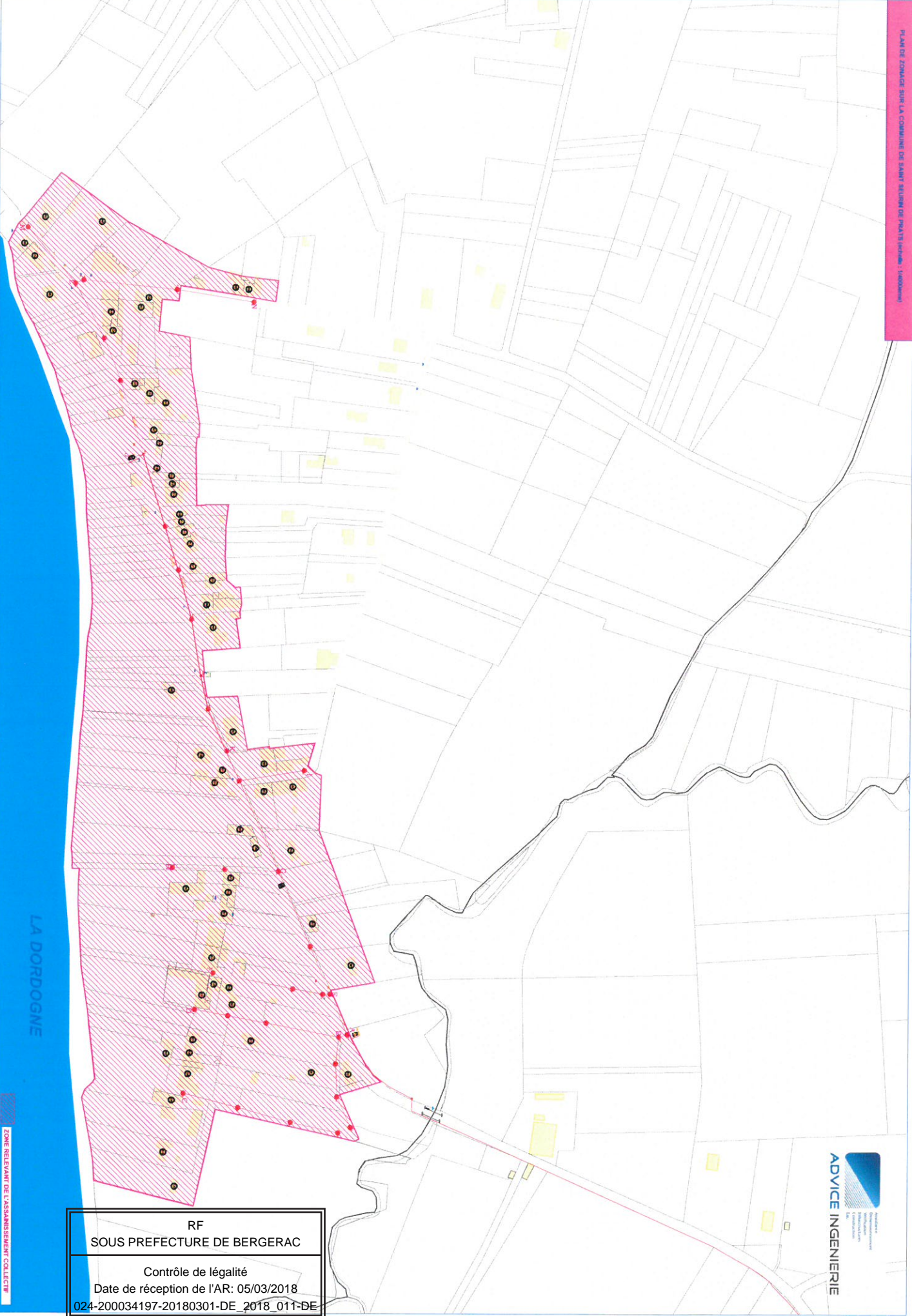
Ce zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique et définitivement approuvé à l'issue de celle-ci.

RF Sous-Préfecture de Bergerac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_011-DE

Il pourra être revu ultérieurement en fonction d'éléments nouveaux non connus à ce jour.

Le Président,

Thierry BOIDÉ



LA DORDOGNE

ZONE RELIÉES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2018
024-200034197-20180301-DE_2018_011-DE

